

COMMISSION D'ARBITRAGE

SAISON 2010-2011

1°) Continuité du projet de la saison précédente qui a mis les arbitres devant leurs obligations de remplir leur quotas pour ne pas être pénalisés et qui je l'espère amplifieront le mouvement. Un nombre restreint d'arbitres a donc été sanctionné, d'autres beaucoup plus nombreux toucheront une petite prime de fin de saison. Il faut aussi savoir qu'un nombre important d'arbitres permet de faire tourner plus souvent les personnes et donne plus de liberté aux arbitres/joueurs ou entraîneurs sur les disponibilités.

2°) Un stage de formation d'arbitres est prévu sur 5 séances théoriques, plus une séance sur un match, et un examen blanc. (Début du stage mi-octobre)

Un stage de recyclage pour les anciens arbitres souhaitant revenir sur les terrains, associé à la traditionnelle préparation de début de saison aura lieu le **dimanche 19 septembre 2010** avec une présentation des nouvelles règles d'arbitrage. Tous les arbitres du département seront convoqués. (Les clubs recevront l'information dès le début septembre concernant le lieu)

Je souhaite également associer à cette réunion tous les entraîneurs officiant sur les catégories arbitrées afin d'échanger sur divers points particuliers ayant posé des problèmes lors de la saison écoulée.

Continuation du suivi des sanctions sur les feuilles de matches sur toutes les catégories arbitrées.

3°) Continuité et consolidation du plan d'arbitrage qui semble convenir aux clubs et ce dans les mêmes conditions.

Arbitrage systématique : Seniors masculins pré régional. Seniors masculins excellence.
: Seniors féminins pré régional. : Seniors féminins excellence.
: -18 M délayage et Excellence. : -18 F délayage et excellence.
: -16 M excellence. : -16 M Ligue Honneur.
: -16 F Excellence : -16 F Ligue Excellence

Arbitrage si possible : Seniors masculins honneur. (Suivant disponibilité CDA)

Arbitrage à la demande: -18 honneur et -16 Honneur. (Via les stagiaires Niveau 1)

4°) Demande aux clubs de revenir sur des horaires facilitant le fait d'être Joueur et arbitre. En revenant sur des matches commençant à 18h30 et/ou 20h45 vous facilitez les désignations pour vos licenciés et vous faites peut être naître des vocations d'arbitre, tout du moins en département.

5°) Consolidation du remboursement modulable pour les arbitres ayant atteint le quota de douze arbitrages. Baisse du remboursement à 30€/arbitrage jusqu'à douze et passage à 35€ ensuite.

6°) Les désignations des arbitres se font maintenant directement par Internet via le Logiciel Gest'Hand, merci donc aux clubs lors de la saisie des licences de bien vérifier les adresses mail de leurs arbitres et de bien les saisir. (Une erreur de virgule et la désignation n'arrive pas)

7°) Amplification des sanctions pour les arbitres qui se désistent moins de 48h avant une rencontre, (généralement même 24h avant quand ce n'est pas le samedi midi) ces arbitres verront leurs quotas d'arbitrage amputés d'un match à chaque manquement ce qui malheureusement pénalisera les clubs dont ils dépendent. Les clubs seront bien entendus avertis par courrier. (Pas de sanctions financières, qui ne résout rien, contrairement à la ligue) Egalement à prendre en compte le fait que tous matches de jeunes doit être arbitrer par des jeunes, en cas contraire, il n'y aura pas de saisie sur Gest'hand de l'arbitre ayant officié.

NOTA: Toutes les suggestions évoquées par les clubs seront étudiées.